

À PARTIR DU LUNDI 9 MAI 2016

CHANGEMENT DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES CHANGEMENT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES ET DES CONSIGNES DE TRI

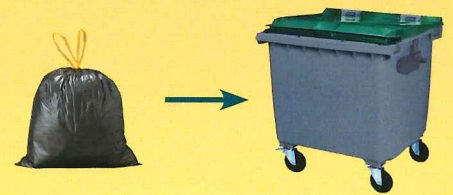
Le SIVOM Auzances-Bellegarde modifie son mode de collecte des déchets recyclables pour vous faciliter le geste de tri, afin de réduire le tonnage des ordures ménagères et de maîtriser les coûts de traitements.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères actuellement collectées une fois par semaine seront collectées une fois toutes les deux semaines.



RAPPEL : Les ordures ménagères doivent être mises dans un sac poubelle fermé avant d'être déposées dans les conteneurs au couvercle vert.



COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables seront collectés dans des conteneurs au couvercle jaune en point de regroupement (à côté des conteneurs des ordures ménagères), ils ne seront plus collectés en point propre.



Dans ces conteneurs au couvercle jaune, vous pourrez mettre en vrac (sans sac plastique ni sac cabas) les déchets recyclables qui allaient dans les colonnes à papiers et les colonnes à plastiques.

RAPPEL DE CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS LE CONTENEUR DES DÉCHETS RECYCLABLES AU COUVERCLE JAUNE :

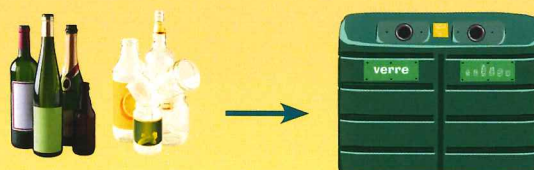


LES FILMS PLASTIQUES ENVELOPPANT LES JOURNAUX OU LES REVUES DOIVENT ÊTRE JETÉS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES.



COLLECTE DES VERRES

La collecte des verres reste la même. Ils sont collectés dans des colonnes à verre au niveau des points propres.



ATTENTION : LES CONTENEURS (ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS RECYCLABLES) QUI SERONT MAL TRIÉS NE SERONT PAS COLLECTÉS. ILS NE SERONT VIDÉS QUE LORSQUE LE TRI AURA CORRECTEMENT ÉTÉ EFFECTUÉ.

